Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Taxe Plus value après séparation

Par Coco3888

Bonjour avec mon ex conjoint, nous nous sommes séparés. Nous avons une maison en commun à 50 % chacun. après avoir fait une dissolution de PACS, j'ai intégré un logement social le 24 novembre 2023. Monsieur a tardé à prendre la décision de mettre en vente notre maison, en juillet 2024. Nous avons eu des acheteurs qui se sont désistés il y a quelques jours. Cela fait bientôt un an que j'ai quitté le domicile. Si je n'ai pas vendu la maison avant fin novembre 2024, on m'a informé que je devais payer une plus-value pour résidence secondaire car cela fera 1 an que je n'habite dans ma maison et que ce n'est plus ma résidence principale. Monsieur qu'en a lui habite toujours dedans.
Quelle est la solution pour éviter cette taxe ? Faut-il que je réintègre ma maison et vendre ensuite?
J'ai un enfant de trois ans, éviter plusieurs déménagements serait mieux pour lui dans le meilleur des mondes.
Merci par avance pour votre réponse

Par yapasdequoi

Bonjour
En cas de séparation le fisc est en général indulgent pour la durée de la vente.
Monsieur paye-t-il une indemnité d'occupation ? Sinon ce sera à déduire de sa part du prix.

Par Coco3888

Merci pour votre réponse.
Indulgent jusqu'à quel point? On ne sait pas vraiment. Nous allons baisser encore le prix de la maison en espérant la vendre au plus vite.
Non je ne réclame pas cette indemnité à Monsieur. Il paye entièrement le crédit,la taxes foncières, l' électricité? tous les frais de la maison, je ne trouve pas ça logique de lui réclamer cette indemnité.

Par yapasdequoi

Il n'y a pas de réponse officielle.

Et s'il paye tout... attendez vous qu'il réclame lors du partage. Vous ferez les comptes à ce moment là.

Par Coco3888

D'accord. Merci beaucoup d'avoir pris le temps de me répondre ;)